

Lettre@Salariés de 30 avril 2021

Destinataires : aux Salariés des établissements.

Pour information :

Aux Présidents départementaux ;

Aux Conseillers nationaux.

NAO de branche EPNL : un résultat en demi-teinte marqué par la crise sanitaire

Les 11 et 18 mars 2021 a eu lieu la Négociation annuelle obligatoire de la branche professionnelle EPNL (Enseignement privé non lucratif).

Pour rappel, il n'y en a pas eu en 2020 à cause de l'annulation de l'arrêté de représentativité syndicale à la suite d'un recours de la CGT, FO et CFE-CGC.

Nous avons par conséquent rien pu négocier, ni obtenir.

Cette année, il semblait important pour le Snec-CFTC d'obtenir, en plus de l'augmentation de la valeur du point, une prime pour aider les salariés aux revenus les plus faibles durant cette période sanitaire et économique compliquée et valoriser leur travail et leur capacité d'adaptation aux exigences sanitaires nouvelles.

A l'issue des négociations entre syndicats et représentants des employeurs, nous avons obtenu :

- une augmentation de la valeur du point, donc du salaire, de 0,2% dès septembre 2021 ;
- une prime de 200 € non taxée et proratisée selon le temps de travail, pour les salariés gagnant moins de 23075 € brut annuel (soit plus de 70% des personnels) avec une incitation à négocier dans les établissements où il a un CSE ;
- une augmentation de la contribution des établissements pour les projets de formation dont le CPF des salariés. Elle passe de 0,1% à 0,3% de la masse salariale des établissements.

Le Snec-CFTC est le syndicat qui a exposé le plus grand nombre de propositions (valorisation des formations, augmentation de 1,8% de la valeur du point, prime de 200 € pour tous...). Nous ne sommes pas totalement satisfaits du résultat mais nous avons réussi à obtenir une prime qui n'était pas prévue initialement par les employeurs.

Nous restons vigilants sur le respect des droits des salariés.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question et pour faire valoir vos droits.

Pour les négociateurs de la branche EPNL,

Davy-Emmanuel DURAND

Pour nous contacter :

Par téléphone en composant le **01 84 74 14 00**

Par mail : droitdutravail@snec-cftc.fr

Par courrier : **Snec-CFTC – Tour ESSOR – 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN**